



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculteurs

Question écrite n° 34058

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la proposition contenue dans le rapport intitulé « pour une filière apicole durable » consistant à créer une plate-forme de travail intitulée "Agriculture et alimentation biologiques". Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette question et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Dans un contexte d'affaiblissement et de surmortalité des colonies d'abeilles et des pollinisateurs sauvages, une mission a été confiée par le Premier ministre, à M. Martial Saddier, député de la Haute-Savoie, en vue d'analyser cette situation et proposer un plan d'action. Le rapport, remis au Premier ministre par Martial Saddier préconise en particulier que soit créée sous forme d'un comité opérationnel, une plate-forme de travail, de dialogue et de concertation dont l'objet principal sera de proposer la future organisation de la filière. La séance d'installation du comité opérationnel apicole s'est tenue le 7 janvier 2009. Deux groupes de travail ont été constitués pour mettre au point les dispositions réglementaires et fonctionnelles à prendre en compte pour construire une filière apicole durable, l'un en charge de la création de l'institut technique et l'autre en charge de la mise en place de l'interprofession.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34058

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9420

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3500